



Le CBCS soutient STOP1921. Appel aux associations et collectifs de tous horizons : rejoignez le mouvement pour réformer les politiques drogues en Belgique !

Ce soutien peut se manifester de plusieurs façons. De manière symbolique, et avec votre accord, nous pouvons par exemple ajouter le nom de votre association sur la page d'accueil du site web.

Mais l'idée est que la société civile et le secteur associatif s'approprie la campagne et y contribue selon ses moyens et ses envies. Nous insistons sur le fait que le principal objet de la campagne est d'ouvrir et de contribuer au débat sur les politiques drogues. Nous n'avons pas de position définitive sur ce qu'il conviendrait de faire (dépénaliser, réguler, libéraliser les drogues... ? A voir).

EN SAVOIR PLUS

Nous pensons qu'il n'est plus concevable de pérenniser une loi dont les effets sont plus dommageables que les comportements qu'elle incrimine. La consommation de drogues est un phénomène de mœurs qui évoluent, une question de consommation responsable et un défi de santé public, il convient de l'aborder comme tel. Le Portugal a été le premier pays européen à l'avoir compris en décriminalisant l'usage de drogues. La charge du traitement des dossiers de consommation de drogues a été déplacée du système pénal vers la santé et cela fonctionne très bien depuis 2001. Nous demandons à la Belgique d'en faire de même. La justice n'est pas un dispositif de promotion de la santé.

Ôter l'incrimination pénale liée aux usages de drogues permettrait, comme au Portugal, de dispenser les cours et tribunaux de juger un comportement relevant de la santé ou des mœurs désormais communes. Cela aurait pour effet de soulager la justice, de solutionner une partie du problème de surpopulation carcérale et de mettre en œuvre les conditions préalables propices au déploiement d'une politique cohérente en matière de drogues. Ceux qui considèrent la toxicomanie comme une maladie s'accordent à dire que la place du drogué n'est pas en prison. C'est aussi l'objet de nombreuses déclarations politiques.

Malheureusement, la loi reste inchangée depuis le siècle dernier.

Il ne s'agit pas d'autoriser la consommation de drogues, il s'agit de ne plus faire peser sur l'usager de drogues, le malade parfois, la menace d'une condamnation pour un comportement dont le risque réside dans le fait de porter essentiellement préjudice à la personne qui consomme. Aujourd'hui, la dépendance est devenue la seule maladie dont on punit les conséquences. C'est bien entendu une aberration dont le législateur de 1921 n'avait probablement pas conscience. Mais le législateur actuel ne peut plus l'ignorer. Il ne peut plus



feindre de ne pas voir les avantages de soigner plutôt que de punir, de prévenir plutôt que de menacer, de réduire les risques plutôt que de les maximaliser, de responsabiliser les citoyens plutôt que les infantiliser.

Nous pensons qu'il est temps d'ouvrir le débat. [Découvrez la campagne #STOP1921](#)